

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Novembre 2024

Référence
2024_50

Objet de la délibération
Ecole des Remparts à La Charité sur Loire : demande de subvention exceptionnelle

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	9

Date de la convocation
22/11/2024

Date d'affichage
22/11/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 et le 29 Novembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROCCAROLINE, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Excusé(s) séance : Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHANDAT David à Mme VANDENBUSSCHE Julie, M. COGNOT Gérard à M. MOULINNEUF Michel

Absent() ayant donné procuration :

Absent(s) :

Absent(s) : M. BREDART Jean-Luc, M. CHAMPROUX Martial

A été nommé(e) secrétaire : M. MOULINNEUF Michel

Objet de la délibération : Ecole des Remparts à La Charité sur Loire : demande de subvention exceptionnelle

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le courrier de demande de subvention reçu le 05 novembre 2024 pour participer au financement d'un séjour scolaire avec nuitées à Saint-Malo.

La commune d'Argenvières compte 3 élèves concernés par cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

décide de verser une subvention d'un montant de 150.00 € à l'école des Remparts de La Charité sur Loire pour le séjour scolaire à Saint-Malo.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 2 Décembre 2024

La Maire

Francine MENARD



Le/La Secrétaire de séance
M. MOULINNEUF Michel

Publicité des actes de la commune par publication papier le 03/12/2024

Transmis au contrôle de légalité le : 03/12/2024